

Pistes d'action pour favoriser la sécurité alimentaire de la population étudiante



Pour les services à la vie étudiante

- **Sensibiliser l'ensemble de la communauté collégiale ou universitaire** – population étudiante, corps enseignant / professoral, personnel administratif et professionnel, gestionnaires, etc. – à l'insécurité et à la détresse financières, ainsi qu'aux façons dont elles se manifestent chez différents groupes étudiants (Savoie-Roskos et al., 2023).
- Tenir compte, lors d'interventions individuelles ou de groupe, de la sécurité financière de la personne étudiante, notamment de la **détresse psychologique et du stress chronique** qui peuvent y être associés (Maynard et al., 2018).
- Continuer d'offrir des **banques alimentaires**, tout en reconnaissant son potentiel limité de réduction des difficultés financières en amont (Hanbazaza et al., 2021; Thorkelson, 2023).
- Accorder une attention particulière aux **personnes étudiantes ayant un risque accru d'insécurité alimentaire**, notamment celles provenant de l'étranger, d'un milieu socioéconomique défavorisé, en situation de handicap, de première génération à fréquenter un établissement d'enseignement supérieur, s'identifiant à une minorité ethnoculturelle ou ayant des personnes à charge (Bottorff et al., 2020; Savoie-Roskos et al., 2023).
- Informer l'ensemble de la communauté étudiante des **ressources déjà existantes sur les campus**, y compris les services de santé mentale et physique (Savoie-Roskos et al., 2023).
- S'associer à la **santé publique** et à des **départements/facultés sur le campus** (nutrition, agriculture, etc.) pour impliquer différentes parties prenantes dans des initiatives de sécurité alimentaire (Savoie-Roskos et al., 2023).